



SOGESSOR

JEAN-PIERRE DUBOIS
Maîtrise en sciences économiques

JEAN-CHRISTOPHE GARRIGOUX
Maîtrise en droit privé des affaires
I.S.C.

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

PHILIPPE GARRIGOUX
E.S.C.P.

Associé fondateur

CONGREGATION DES SERVITEURS DE JESUS ET DE MARIE

Abbaye d'Ourscamps, 60138
CHIRY OURSCAMPS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2019

SIEGE SOCIAL
6, RUE CARNOT
60200 COMPIEGNE

TEL. : 03 44 20 26 28
FAX : 03 44 86 81 51
contact@sogessor.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES - REGION D'AMIENS
COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE D'AMIENS

SAS AU CAPITAL DE 300 000 EUROS - R.C.S. COMPIEGNE B 400 596 284 - SIRET 400 596 284 00010 - APE 6920Z - TVA FR 89 400 596 284

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la Congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie**, relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous précisons que celles-ci ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

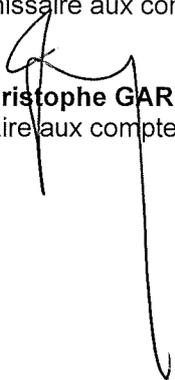
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Compiègne, le 9 décembre 2020

SOGESSOR

Commissaire aux comptes,


Jean-Christophe GARRIGOUX
Commissaire aux comptes, Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	26 794.33	15 835.01	10 959.32	15 991.82
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	132 693.70	38 447.44	94 246.26	103 858.12
Constructions	6 814 287.50	5 150 336.37	1 663 951.13	1 465 473.17
Installations techniques, matériels et outillage	1 867 750.04	848 215.20	1 019 534.84	1 079 752.46
Autres immobilisations corporelles	492 582.14	392 603.44	99 978.70	102 354.55
Immobilisations corporelles en cours	1 116 908.05		1 116 908.05	946 308.98
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Participations et créances rattachées à des part.	4 445 962.93		4 445 962.93	4 445 962.93
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 100.00		1 100.00	1 100.00
TOTAL (I)	14 898 078.69	6 445 437.46	8 452 641.23	8 160 802.03
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 695.77		7 695.77	11 041.03
Créances (3)				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	293 226.79		293 226.79	438 771.21
Valeurs mobilières de placement	272 659.69		272 659.69	293 547.73
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 249 504.32		2 249 504.32	1 605 378.99
Charges constatées d'avance (3)	20 125.49		20 125.49	21 713.74
TOTAL (III)	2 843 212.06		2 843 212.06	2 370 452.70
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 741 290.75	6 445 437.46	11 295 853.29	10 531 254.73
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	9 330 973.36	9 045 829.27
Excédent ou déficit de l'exercice	-30 118.37	285 144.09
<i>Situation nette</i>	<i>9 300 854.99</i>	<i>9 330 973.36</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	1 058 855.85	903 682.69
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	10 359 710.84	10 234 656.05
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	650 461.29	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	217 700.00	193 000.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 603.15	89 327.23
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 378.01	14 271.45
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	936 142.45	296 598.68
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 295 853.29	10 531 254.73
(1) Dont à plus d'un an	650 000.00	
(1) Dont à moins d'un an	286 142.45	296 598.68
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

BOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

COMpte DE Résultat

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	86 283.34	81 614.69	4 668.65	5.72
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	413 424.75	427 087.21	-13 662.46	-3.20
Versements des fondateurs ou cons. de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréc., prov. et transferts de charges	109 462.17	107 078.14	2 384.03	2.23
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	0.45	1.74	-1.29	-74.14
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	609 170.71	615 781.78	-6 611.07	-1.07
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures	115 986.33	112 788.23	3 198.10	2.84
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	512 630.76	548 399.33	-35 768.57	-6.52
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	32 635.66	26 980.70	5 654.96	20.96
Salaires et traitements				
Charges sociales	100 788.94	95 077.90	5 711.04	6.01
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	357 232.10	323 212.02	34 020.08	10.53
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2.23	46.02	-43.79	-95.15
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 119 276.02	1 106 504.20	12 771.82	1.15
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-510 105.31	-490 722.42	-19 382.89	-3.95
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	350 000.00	700 000.00	-350 000.00	-50.00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 928.77	3 260.81	667.96	20.48
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 357.00		3 357.00	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 287.58		8 287.58	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	365 573.35	703 260.81	-337 687.4	-48.02
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		3 357.00	-3 357.00	-100.00
Intérêts et charges assimilées	6 199.14		6 199.14	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	6 199.14	3 357.00	2 842.14	84.66
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	359 374.21	699 903.81	-340 529.6	-48.65

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	1 567.11	518.00	1 049.11	202.53
Sur opérations en capital	133 492.28	84 772.89	48 719.39	57.47
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	135 059.39	85 290.89	49 768.50	58.35
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	12 163.60	638.40		
Sur opérations en capital	2 283.06	8 689.79	-6 406.73	-73.73
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	14 446.66	9 328.19	5 118.47	54.87
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	120 612.73	75 962.70	44 650.03	58.78
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-30 118.37	285 144.09	-315 262.4	-110.56
TOTAL DES PRODUITS	1 109 803.45	1 404 333.48	-294 530.0	-20.97
TOTAL DES CHARGES	1 139 921.82	1 119 189.39	20 732.43	1.85
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-30 118.37	285 144.09	-315 262.4	-110.56
<i>* Y compris :</i>				
<i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>				
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>1 567.11</i>	<i>518.00</i>		
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				
<i>(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	<i>120 612.73</i>	<i>75 962.70</i>		

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 11 295 853.29 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -30 118.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	30 à 40 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans ans
- Installations techniques	15 ans ans
- Matériels et outillages industriels	15 ans ans
- Matériels et outillages	15 ans ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans ans
- Matériels de bureau	3 ans ans
- Mobiliers de bureau	5 à 10 ans ans

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	26 794	
CORPORELLES	Terrains			132 694	
	Constructions	Sur sol propre		684 694	11 438
		Sur sol d'autrui			
	Instal.géné., agencts & aménagts const.			5 716 730	401 426
	Installations techniques, matériel & outillage indust.			1 833 116	34 634
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		-955	
		Matériel de transport		254 668	19 763
		Matériel de bureau & info., mobilier		190 352	7 648
Emballages récupérables & divers			27 342	5 846	
Immobilisations corporelles en cours			946 309	581 966	
Avances et acomptes					
		TOTAL III	9 784 948	1 062 721	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			4 445 963	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières			1 100	
		TOTAL IV	4 447 063		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			14 258 806	1 062 721	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.		TOTAL I			
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL II		26 794	
CORPORELLES	Terrains				132 694	
	Constructions	Sur sol propre			696 132	
		Sur sol d'autrui				
	Ins. gal. agen. amé. cons				6 118 156	
	Inst.tech., mat. outillage indus.				1 867 750	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			-955	
		Matériel de transport			13 037	261 395
		Mat.bureau, info., mob.				197 999
Emballages récup. div.					33 188	
Immos corporelles en cours		394 774		411 367	722 134	
Avances et acomptes						
		TOTAL III	394 774	423 448	10 029 447	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				4 445 963	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				1 100	
		TOTAL IV			4 447 063	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			394 774	423 448	14 503 304	

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		10 803	5 033		15 835
Terrains		28 836	9 612		38 447
Constructions	Sur sol propre	646 477	8 284		654 762
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.		4 289 473	206 102		4 495 575
Inst. techniques matériel et outil. industriels		753 363	94 852		848 215
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport	186 105	24 357	11 154	199 309
	Mat. bureau et informatique, mob.	155 605	10 270		165 875
	Emballages récupérables divers	27 342	78		27 420
TOTAL		6 087 201	353 555	11 154	6 429 602
TOTAL GENERAL		6 098 004	358 587	11 154	6 445 437

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	Différentiel de durée	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL								
Immob. incorporelles TOTAL								
Terrains								
Constr. Sur sol propre								
	Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.								
Inst. techniques mat. et outil.								
Immo. corpor. Inst. gales, agenc. am divers								
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers								
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE
27

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immobs financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL				

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

LISTE FILIALES PARTICIPATIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
SCI ABBAYE NOTRE DAME - -	4 396 969	413 081	99.00	417 525
SARL LIBRAIRIE ABBAYE - ABBAYE NOTRE DAME OURSC	50 000	48 414	100.00	-11 103
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				
<p>SOGESSOR Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens 6, rue Carnot 60200 COMPIEGNE</p>				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 100		1 100
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	130 288	130 288	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	170 634	170 634		
Charges constatées d'avance	20 125	20 125		
TOTAUX		322 148	321 048	1 100
Renvois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

SOGESSOR
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
 6, rue Carnot
 60200 COMPIEGNE

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	20 125
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	20 125

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	137 143
Disponibilités	185
TOTAL	137 328

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
 6, rue Carnot
 60200 COMPIEGNE

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		650 461	461	304 330	345 670
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		217 700	217 700		
Fournisseurs & comptes rattachés		55 603	55 603		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autres organismes sociaux					
Etat & Impôts sur les bénéfices					
autres Taxe sur la valeur ajoutée					
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés					
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		12 378	12 378		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		936 142	286 142	304 330	345 670
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	650 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

SOGESSOR
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
 6, rue Carnot
 60200 COMPIEGNE

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	461
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 170
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	19 631

SOGESSOR
 Commissaire aux Comptes
 membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
 6, rue Carnot
 60200 COMPIEGNE



SOGESSOR

JEAN-PIERRE DUBOIS
Maîtrise en sciences économiques

JEAN-CHRISTOPHE GARRIGOUX
Maîtrise en droit privé des affaires
I.S.C.

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

PHILIPPE GARRIGOUX
E.S.C.P.

Associé fondateur

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2019**

**CONGREGATION DES SERVITEURS
DE JESUS ET DE MARIE**
Abbaye d'Ourscamps, 60138
CHIRY OURSCAMPS

SIEGE SOCIAL
6, RUE CARNOT
60200 COMPIEGNE

TEL. : 03 44 20 26 28
FAX : 03 44 86 81 51
contact@sogessor.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES - REGION D'AMIENS
COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE D'AMIENS
SAS AU CAPITAL DE 300 000 EUROS - R.C.S. COMPIEGNE B 400 596 284 - SIRET 400 596 284 00010 - APE 6920Z - TVA FR 89 400 596 284

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Congrégation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Compiègne, le 9 décembre 2020

SOGESSOR

Commissaire aux comptes,


Jean-Christophe GARRIGOU
Commissaire aux comptes, Associé